

# Agence culturelle départementale Dordogne-Périgord

---

**Orientations budgétaires 2025**

# Fiche d'identité

**Forme juridique** : Etablissement public local à caractère administratif (régie personnalisée dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière).

**Présidence** : De droit, le-la vice-président(e) en charge de la culture, de la langue et de la culture occitanes du Conseil départemental de la Dordogne.

**Présidente actuelle** : Mme Régine Anglard (conseillère départementale du canton de Terrasson).

**Conseil d'administration** : 14 titulaires (8 conseiller-ère-s départementaux-ales, 2 partenaires institutionnels, 4 personnes qualifiées).

**Objet** : L'Agence culturelle départementale Dordogne-Périgord a pour missions de favoriser la diffusion et la création artistiques dans les disciplines artistiques relevant de sa responsabilité (arts vivants et visuels, culture occitane), de développer la sensibilisation aux arts et à la culture par des programmes d'action culturelles, d'accompagner les porteurs de projets culturels dans leurs initiatives et d'être un lieu ressource référent pour les milieux professionnels concernés et pour les publics de l'ensemble du territoire de la Dordogne et particulièrement en milieu rural.

**Périmètre d'intervention** : Département de la Dordogne.

**Nombre d'agents permanents** : 20 dont 2 mis à disposition par le Conseil départemental.

**Convention pluriannuelle d'objectifs** : 2023-2025 (signée entre le Département, la Drac et l'Agence culturelle départementale Dordogne-Périgord ).

# Les enjeux généraux

## Faciliter l'accès à l'art et la culture

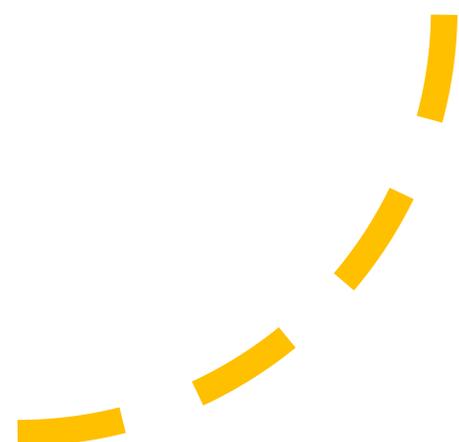
- Prioriser l'action sur les territoires les plus démunis par la consolidation des partenariats et par la mise en réseau des acteurs
- Poursuivre le travail sur l'accessibilité des propositions, de l'offre de service par le développement de l'action culturelle
- Poursuivre l'offre locale de service visant à développer les connaissances et les compétences des porteurs de projets

## Promouvoir une "écologie de la culture"

- Mobiliser les circuits courts dans le respect des principes de la commande publique (restauration, achat de matériels, prestataires...)
- Limiter l'impact carbone du parc de matériel (transition LED) et réutilisation des matériaux
- Œuvrer à la compatibilité des parcs de matériels départementaux
- Instaurer des relations durables entre les artistes et les territoires
- Favoriser la coopération entre les acteurs pour mutualiser les frais



# LES CHARGES STRUCTURELLES



# Les frais généraux

- Augmentation générale liée à l'inflation
- Augmentation des coûts des prestations ATD (application TVA)
- Augmentation des loyers du parc de matériel (application TVA)
- Augmentation du coût des assurances

- Réduction des prestations extérieures (fin de la mission d'archivage)
- Baisse du poste formation hors CNFPT
- Réduction du parc de véhicule pour palier la hausse de la location et des charges

# Evolution des frais généraux 1/2

	BP 2024	BP 2025	Variation
<b>Services extérieurs</b>	<b>127 000 €</b>	<b>134 790 €</b>	<b>7 790 €</b>
Prestation archivage CDG	10 000 €	600 €	
Prestations et abonnements informatiques	35 100 €	38 590 €	
Location, maintenance et consommables photocopieurs	7 000 €	7 000 €	
Prestation et abonnement sécurité alarme	3 900 €	3 000 €	
SOCOTEC+STILL	2 000 €	3 000 €	
Véhicules (location, entretien .....)	18 700 €	26 000 €	
Locations immobilières-Gravelle	18 000 €	25 000 €	
Entretien Gravelle +Smd3+Suez	2 700 €	3 000 €	
Entretien biens mobiliers	1 000 €	1 000 €	
Prime d'assurance MAIF	14 000 €	18 000 €	
Vêtements de travail	500 €	500 €	
Médecin + pharmacie	100 €	100 €	
Documentation et abonnements	4 000 €	3 000 €	
Versement organismes de formation hors CNFPT	10 000 €	6 000 €	

# Evolution des frais généraux 2/2

	BP 2024	BP 2025	Variation
<b>Autres services extérieurs</b>	<b>29 950 €</b>	<b>30 160 €</b>	<b>210 €</b>
Autres honoraires	800 €	800 €	
Frais de mission	14 000 €	16 000 €	
Frais d'affranchissement	3 150 €	2 000 €	
Frais de communication (Fixes/portables/internet)	9000 €	8 360 €	
Cotisations	3 000 €	3 000 €	
<b>Achats et variations des stocks</b>	<b>56 800 €</b>	<b>49 300 €</b>	<b>- 7500 €</b>
Eau - Gravelle	800 €	300 €	
Electricité - Gravelle	2 200 €	3 000 €	
Carburant- véhicules	30 000 €	22 000 €	
Pt équipement Gravelle	12 000 €	12 000 €	
Pt équipement ECFM	8 000 €	8 000 €	
Fournitures administratives	3 800 €	4 000 €	
<b>Impôts</b>	<b>500 €</b>	<b>500 €</b>	<b>0 €</b>
Impôts, versements assimilés	100 €	100 €	
Taxes sur véhicules (taxes à l'essieu - poids lourds)	400 €	400 €	
<b>Charges financières</b>	<b>150 €</b>	<b>150 €</b>	
Pour virement sur l'étranger	50 €	50 €	
Ligne de trésorerie	100 €	100 €	
<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>600 €</b>	<b>100 €</b>	<b>- 500 €</b>
Charges exceptionnelles	600 €	100 €	
<b>TOTAL</b>	<b>215 000 €</b>	<b>215 000 €</b>	<b>0 €</b>

# La masse salariale

- Contenir le coût de la masse salariale permanente
- Soutenir l'emploi technique intermittent et vacataire des écosystèmes des arts vivants & visuels

- Provision de la prévoyance
- Provision pour risque (arrêts maladie nécessitant un remplacement)
- Hausse du taux de cotisation CNRACL

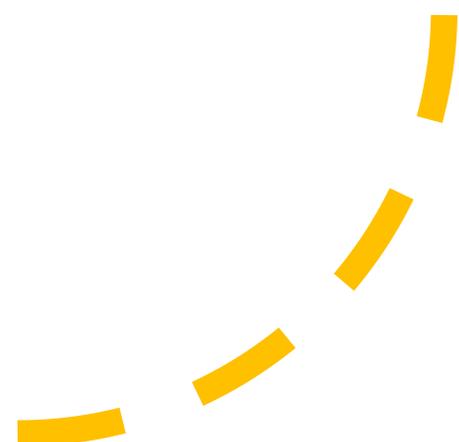
# Evolution de la masse salariale

Masse salariale - Agents permanents	BP 2024	BP 2025	Variation
Salaires bruts = indice + SFT + prime. 18 ETP	898 572 €	896 160 €	
Changement taux	16 000 €	16 000 €	
Changement indice	4 000 €	4 000 €	
Cotisation CNFPT	6 500 €	6 500 €	
Médecine du travail + COS	15 000 €	15 000 €	
Allocation APEH	2 200 €	2 220 €	
CNP assurance risque	7 200 €	10 000 €	
Ticket restaurant 4,80€	17 500 €	17 280 €	
Prévoyance	0 €	4 401 €	
FIPHFP	4 206 €	5 000 €	
<b>TOTAL</b>	<b>971 178 €</b>	<b>976 561 €</b>	<b>5 383 €</b>
Valorisation salaires des permanents dans l'activité	-190 000 €	-190 000 €	
<b>TOTAL Masse salariale</b>	<b>781 178 €</b>	<b>786 561 €</b>	<b>5 383 €</b>

Vacataires et intermittents	BP 2024	BP 2025	Variation
150 cachets/ an	45 000 €	45 000 €	0 €
<b>TOTAL</b>	<b>45 000 €</b>	<b>45 000 €</b>	<b>0 €</b>



L'ACTIVITÉ



# Les missions à développer sur l'ensemble du territoire de la Dordogne et particulièrement en milieu rural

Soutenir la création artistique (spectacle vivant, musiques, arts visuels, culture occitane) et accompagner l'installation des artistes sur le département

Soutenir les expérimentations artistiques qui contribuent aux mutations du secteur culturel

Développer des programmes favorisant l'accès aux œuvres et à la pratique artistique des publics les plus éloignés de l'art

Informier, orienter et sensibiliser les porteurs de projets.

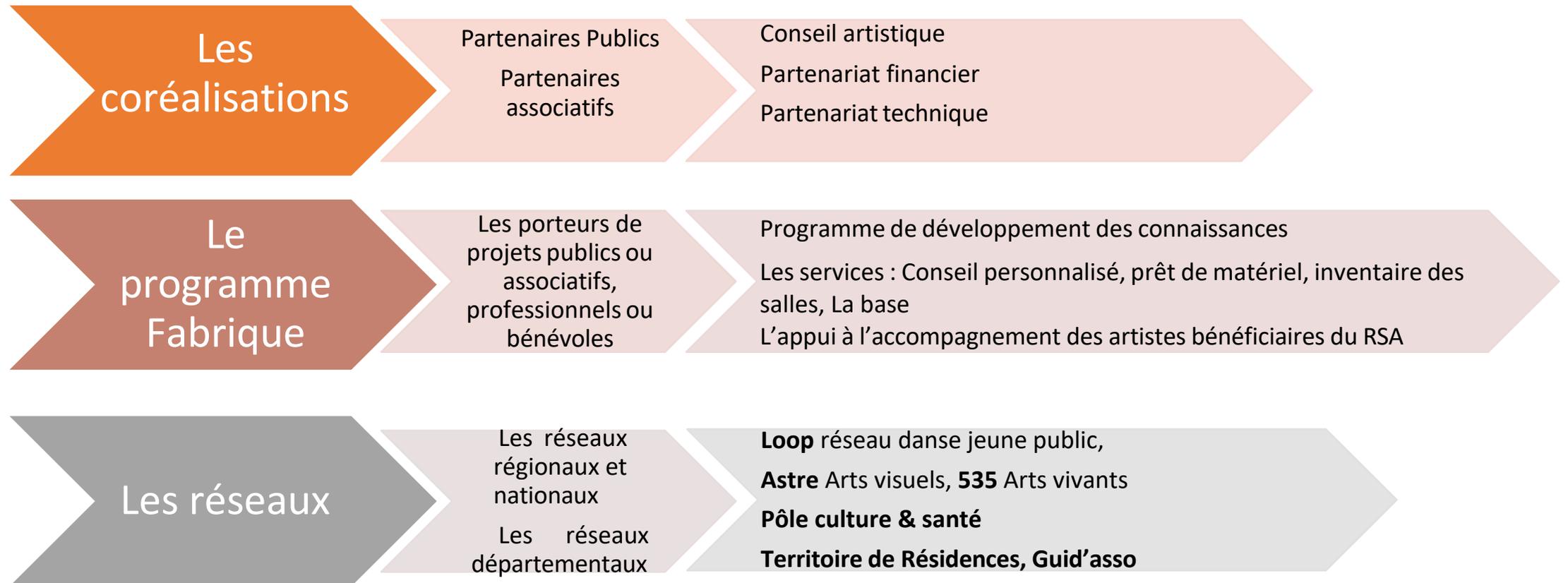
Soutenir les programmations culturelles territorialisées

# Les missions transversales

- Soutien à la politique départementale en faveur des arts visuels (Exposition annuelle au château de Biron, appel à projet château de Campagne, FDAC)
- Mise en œuvre du volet culturel du Schéma départemental en faveur de la langue & culture Occitane

- Soutien à l'accompagnement des artistes bénéficiaires du RSA
- Mise en place de projets culturels pour les MECS
- Coordination du programme Culture & Médicosocial

# I. L'accompagnement des porteurs de projets



# II. Le soutien à la création

## Les résidences tremplins

Accompagnement de l'émergence d'un point de vue artistique et structurel

**Pour qui :** principalement des artistes résidant en Dordogne

**Avec qui :** le réseau *Territoire de résidence* en Dordogne  
*L'Elan* en région

## Le mentorat

Soutenir les pôles de fabrique dans la mobilisation de leurs compétences déployées vers les équipes artistiques accueillies (regard artistique et mobilisation des réseaux professionnels, accompagnement administratif et juridique, recherche de partenariats, accompagnement à la structuration d'une offre de médiation..)

**Pour qui :** Les pôles de fabrique

## Les résidences

Soutenir la production de projets portés par des artistes repérés dans des réseaux professionnels à la recherche de lieux de travail.

**Pour qui :**

- Artistes du département

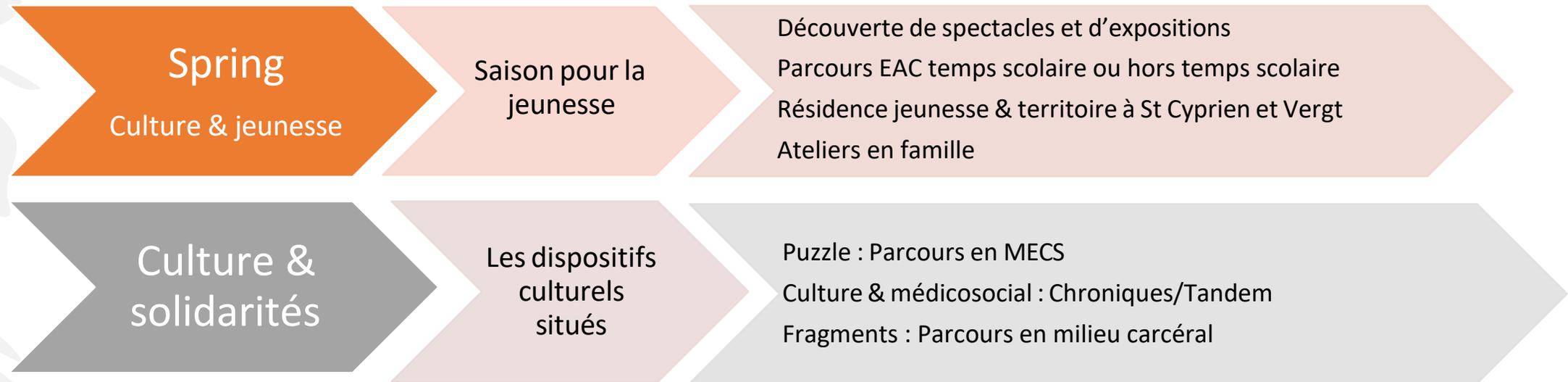
- Artistes régionaux ou nationaux lorsque le projet peut s'inscrire dans les programmes de l'Agence culturelle départementale et de ses partenaires ou lorsqu'il questionne dans son propos un lien au territoire

**Avec qui :** Le réseau *Territoire de résidences* en Dordogne,  
*Le Garage résidence, Iddac, Oara* en Région

# III. Les programmes artistiques & culturels



# III. Les programmes artistiques & culturels



## Evolution budgétaire par programme

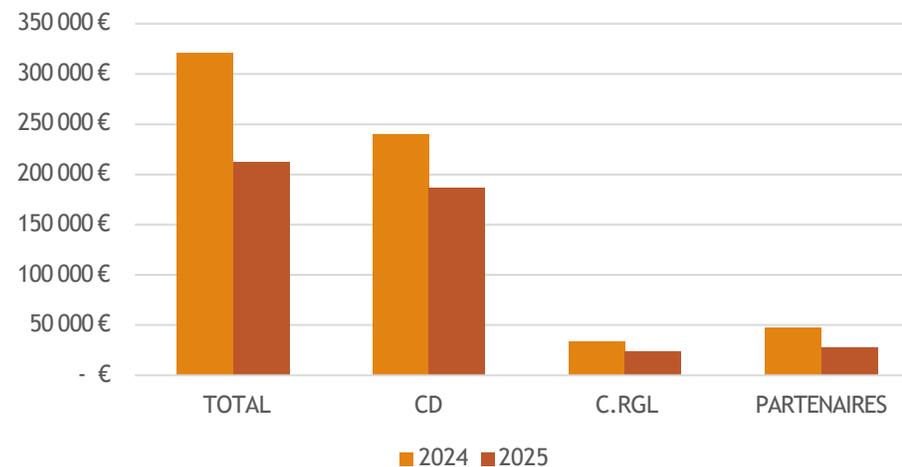
En raison des incertitudes budgétaires pour l'exercice 2025, l'engagement anticipé des partenariats avec les acteurs du territoire dans le cadre des saisons culturelles a été gelé jusqu'en novembre 2024 :

➡ Diminution des coréalizations financières générant une baisse des recettes partenaires.

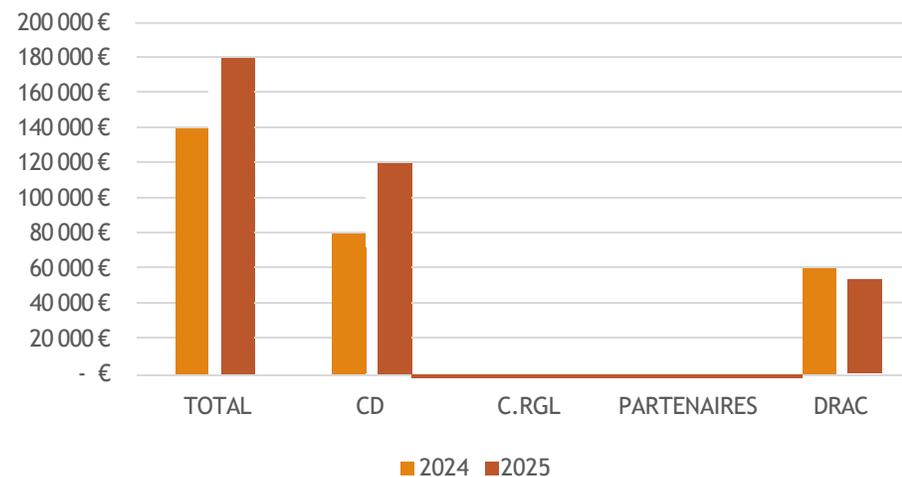
En revanche, l'équipe a été mobilisée sur le développement du programme d'actions culturelles :

➡ Le programme Spring évolue et l'action culturelle est renforcée.

### Evolution Saison



### Evolution Action culturelle



## Evolution budgétaire par programme

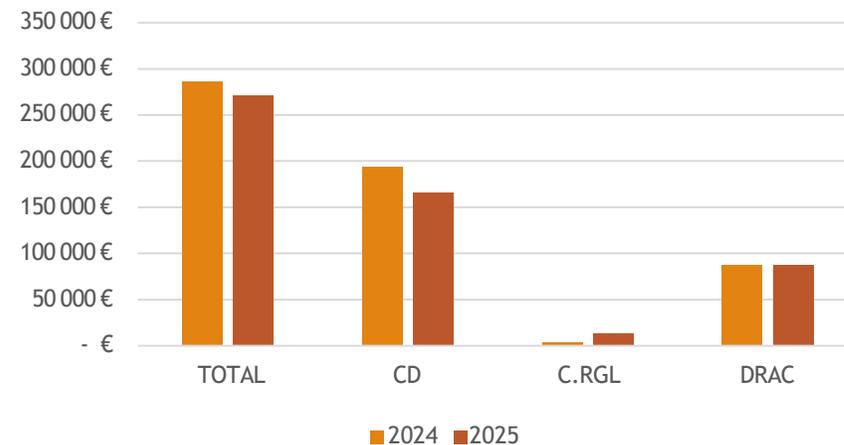
Augmentation envisagée de la part régionale engagée dans le soutien à la création en 2025 en raison de l'augmentation des sollicitations en matière de création d'inspiration occitane.

Pas de sollicitation au titre des expérimentations artistiques en 2025.

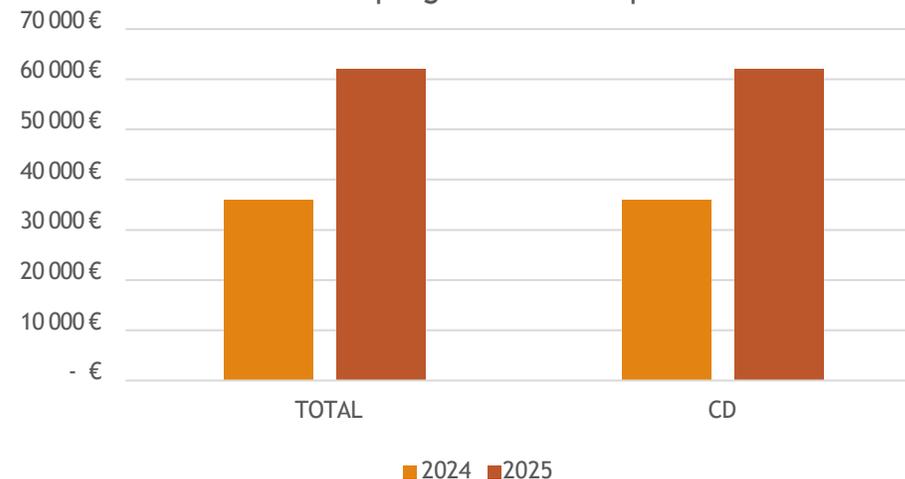
Proposition de soutien financier aux Pôles de Fabrique sur le volet accompagnement (administratif, artistique médiation) des équipes artistiques.

Développement du programme Fabrique avec une sollicitation en ingénierie qui s'accroît (médiation, technique, administrative).

### Evolution du soutien à la création



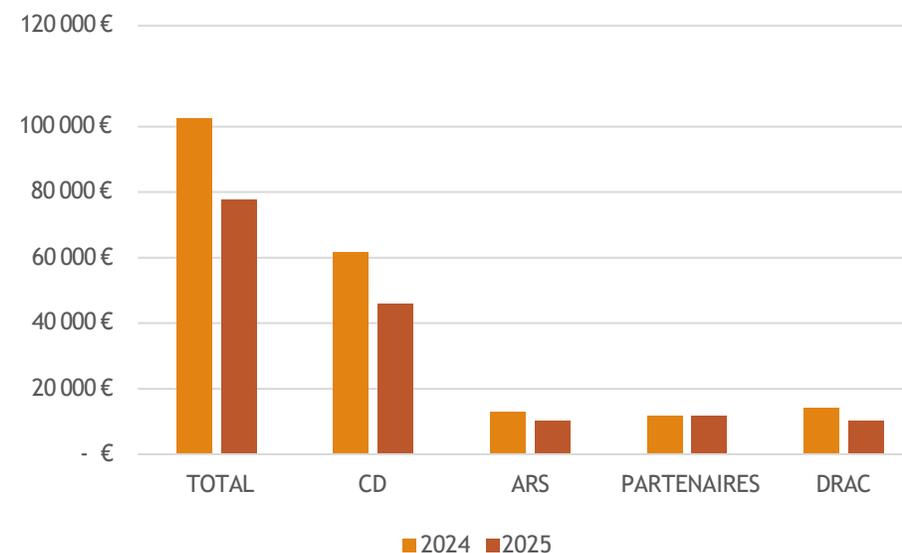
### Evolution programme Fabrique



## Evolution budgétaire par programme

- Retour à un niveau de financement équivalent au BP 2023
- Le budget 2024 a été augmenté en raison du 10<sup>ème</sup> anniversaire du dispositif *Culture & médicosocial*.
- Bascule du programme *Sur mesure* dans l'action culturelle.

Evolution programme Culture & solidarité

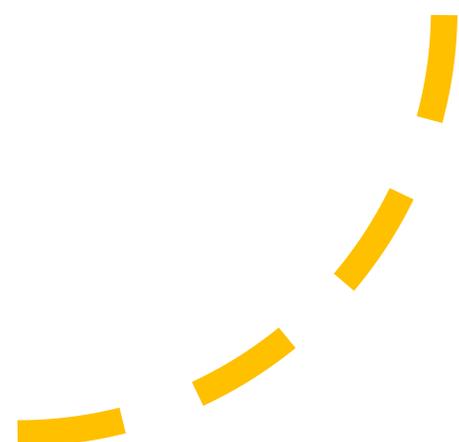


# Evolution budgétaire de l'activité Récapitulatif

	BP 2024	BP 2025	Variation
TOTAL SAISONS	313 920 €	213 000 €	- 100 920 €
TOTAL ACTION CULTURELLE	138 876 €	180 503 €	41 627 €
TOTAL CREATION	286 000 €	271 450 €	- 14 550 €
TOTAL FABRIQUE	36 000 €	62 000 €	26 000 €
TOTAL CULTURE & SOLIDARITE	102 500 €	77 500 €	- 25 000 €
COMMUNICATION	20 000 €	10 000 €	- 10 000 €
<b>TOTAL PROGRAMME D'ACTIVITE</b>	<b>897 296 €</b>	<b>814 453 €</b>	<b>- 82 843 €</b>



# L'INVESTISSEMENT



# L'investissement

- Le renouvellement des structures métalliques
- Le renouvellement progressif des postes informatiques
- Achat de quelques œuvres produites dans le cadre du projet photographique *Le territoire révélé* (programme de résidences) et de la résidence *Design* accueillie au PEMA

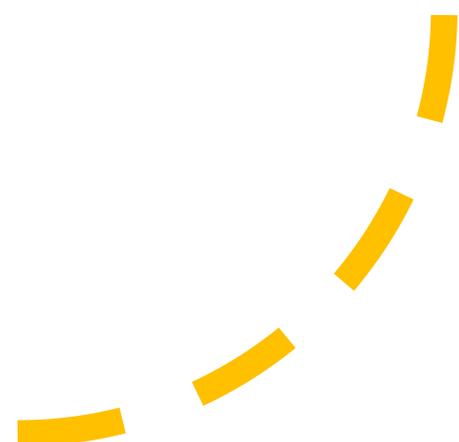
- Fort impact des dotations aux amortissements jusqu'en 2027
- Hausse de la FCTVA liée à la hausse des investissements
- L'achat d'œuvre n'est pas amortissable

# Evolution des investissements

	BP 2024	BP 2025	Variation
Dotation aux amortissements subvention	5 329 €	5 329 €	
Matériel, mobilier, informatique	10 000 €	10 000 €	
Installations, matériel	80 000 €	50 000 €	
Achat d'œuvres	- €	30 000 €	
Biens à définir	69 624 €	78 975 €	
<b>TOTAL Investissement</b>	<b>164 953 €</b>	<b>174 304 €</b>	<b>9 351 €</b>



# ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES GLOBALE 2025



# Budget global prévisionnel

<b>I - FONCTIONNEMENT</b>		
	Dépenses	<b>1 944 736 €</b>
Activités culturelles	814 453 €	
Etranges lectures	33 000 €	
Masse salariale	786 561 €	
Service emploi	2 000 €	
Provision pour risque maladie	26 212 €	
Frais généraux	215 000 €	
Autofinancement	1 000 €	
Dotations aux amortissements	66 510 €	
	Recettes	<b>1 944 736 €</b>
Conseil Départemental - Prog ACDDP	1 420 000 €	
Conseil Départemental - Prog Etranges lectures	10 000 €	
Etat (DRAC) - Prog ACDDP	151 303 €	
Etat (DRAC+ SPIP) - Prog Etranges lectures	14 000 €	
Conseil régional - Prog ACDDP	48 000 €	
Service emploi	2 000 €	
Partenaires - Prog ACDDP	27 500 €	
Partenaires - Prog Etranges lectures	8 500 €	
Amortissement de subvention	5 330 €	
Résultats cumulés	258 103 €	
<b>II - INVESTISSEMENT</b>		
	Dépenses	<b>174 304 €</b>
Matériel, mobilier, informatique	10 000 €	
Installation, matériel	50 000 €	
Achat d'œuvres	30 000 €	
Biens à définir	78 975 €	
Amortissement de subvention	5 329 €	
	Recettes	<b>174 304 €</b>
Autofinancement	1 000 €	
Dotations aux amortissements	66 510 €	
FCTVA	12 978 €	
Report exercice antérieurs	93 816 €	
<b>TOTAL BUDGET</b>		<b>2 119 040 €</b>
<b>Fonctionnement</b>		<b>1 944 736 €</b>
<b>Investissement</b>		<b>174 304 €</b>